



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108035

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2026

ÉDITÉ LE

11/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Raison sociale : BFE RENOVATIONS

11 RUE DE LA TERRE NOBLE
69126 BRINDAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 534148713

Siret : 534 148 713 00041

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 8013543

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F14842K1244000/001509526/25

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F14842K1244000/001509526/25

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 04 72 59 01 58

Portable : 06 03 55 67 15

Fax : 04 72 59 01 58

Site Internet : <http://www.bfe-renovations.com>

E-mail : contact@bfe-renovations.com

Responsabilité légale :

BENKEDIDAH FODIL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	08/10/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/10/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	26/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	08/10/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/10/2024
o Ventilation mécanique	13/02/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	08/10/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.